

Procès-Verbal

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 1^{er} Avril 2016
à 20 h 00

L'an deux mil seize, le premier Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Guy CADORET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CADORET G., LE GONIDEC G, LE BLOAS JJ, DRONIOU C, CONNAN A, BOTREL Y. GUEGAN F, GUILLOU C., LE COUSTER C., LE COUSTER N, LE FLOC'H P, PRIDO L, HERVE JL, MADIOT S. DIRIDOLLOU M, COATRIEUX M, LE COZ C.

ABSENTS EXCUSES:

- DURO E. qui avait donné procuration à CONNAN A

ABSENT : LE CAER P.

Secrétaire de séance : LE GONIDEC Gwénaëlle

Date de la convocation : 23 Mars 2016

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 Mars 2016

Le Procès-verbal de la réunion du 11 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres.

Secrétaire de séance : LE GONIDEC Gwénaëlle

Date de la convocation : 23 Mars 2016

Admission de titres en non-valeur

7.10 Délibération n° 2016 / 03-01

Le Maire informe l'assemblée que certaines créances n'ont pu être recouvrées en raison d'un montant minimum, de l'insuffisance de ressources et diverses relances du Trésor Public

Mme le Comptable du Centre des finances publiques de GUNGAMP propose donc d'admettre en non-valeur les créances ci-dessous étant précisé que cette autorisation d'admission en non valeur autorise le comptable public à cesser les poursuites sans pour autant éteindre la dette à l'égard de la collectivité :

Exercice 2014

Budget Général de la Commune

Exercice	N° Titre	nature de la recette	Montant
2011	7006	repas cantine	97,10
2011	7006	repas cantine	72,80
2012	137	repas cantine	35,00
2012	147	repas cantine	61,60
2012	155	repas cantine	2,80
2012	372	repas cantine	53,20
2012	382	repas cantine	14,00
2012	524	repas cantine	5,00
2012	584	repas cantine	26,80
2012	652	repas cantine	84,00
2011	7006	repas cantine	35,00
2011	7006	repas cantine	61,60
2012	895	repas cantine	78,40
2012	1106	repas cantine	53,20
2013	144	repas cantine	59,43
2013	333	repas cantine	48,11
2013	564	repas cantine	62,26
2013	741	repas cantine	73,58
2013	976	repas cantine	73,58
Total			997,46

Budget Assainissement

Exercice	N° pièce	nature de la recette	Montant
2011	409	redevance assainissement	69,81
2011	440	redevance assainissement	12,19
2011	444	redevance assainissement	10,40
2011	461	redevance assainissement	107,40
2014	107	redevance assainissement	84,60
2012	362	redevance assainissement	9,40
2012	367	redevance assainissement	3,76
2012	398	redevance assainissement	127,84
2012	418	redevance assainissement	127,84
2012	426	redevance assainissement	94,00
2014	141	redevance assainissement	245,76
2014	3700	redevance assainissement	103,68
2012	356	redevance assainissement	11,52
2012	389	redevance assainissement	140,16
2012	412	redevance assainissement	82,56
Total			1 230,92

Exercice 2015**Budget Général de la Commune**

Exercice	N° Titre	nature de la recette	Montant
2014	317	repas cantine	142.51
2014	517	repas cantine	64.08
2014	555	repas cantine	82.50
2014	722	repas cantine	2.87
2014	695	repas cantine	3.00
2014	486	repas cantine	20.18
2013	719	repas cantine	15.18
2014	877	repas cantine	5.00
2014	150	Repas cantine	86.10
2014	365	Repas cantine	60.27
2014	554	repas cantine	68.88
2011	287	repas cantine	27.50
2011	392	Repas cantine	57.50
2011	150	repas cantine	40.00
2012	375	repas cantine	65.00
2012	658	repas cantine	40.00
2014	256	repas cantine	10.00
2013	354	repas cantine	0.07
2014	512	repas cantine	0.50
2012	692	repas cantine	5.00
2013	584	repas cantine	5.06
2014	390	repas cantine	2.57
Total			803.77

Exercice	N° Pièce	nature de la recette	Montant
2013	13	Redevance assainissement	67.20
2014	12	Redevance assainissement	84.71
2015	10	Redevance assainissement	103.53
2015	6	Redevance assainissement	0.10
2014	373	Redevance assainissement	1.97
2014	438	Redevance assainissement	0.02
2012	390	Redevance assainissement	24.44
2013	381	Redevance assainissement	174.72
2013	442	Redevance assainissement	48.00
2012	473	Redevance assainissement	116.56
2013	469	Redevance assainissement	117.12
2014	528	Redevance assainissement	128.05
2011	525	Redevance assainissement	56.74
Total			923.16

Il invite donc l'assemblée à admettre en non valeur les titres de recettes mentionnés

ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus correspondants aux produits irrécouvrables :

pour le budget « général de la Commune » pour un montant de 997.46 € et 803.77 € soit 1 801.23 €

pour le budget « assainissement » pour un montant de 1 230.92 € et 923.16 € soit 2 154.08 €

Vote des subventions

7.3 Délibération n° 2016 / 03-02

Le Maire informe l'assemblée que la commission «finances » a étudié les demandes des subventions des associations locales et extra communales parvenues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer les subventions ci-après pour 2016

Association	
CULTURE	
Bagad Boulvriag (Fonctionnement)	1 500,00 €
Bagad Boulvriag (Demande exceptionnelle)	1 500,00 €
Radio Kreizh Breizh	120,00 €
Danouët Festival Plinn (Fonctionnement)	800,00 €
Centre Culturel Breton	800,00 €
Kuzul Skoazel Diwan Boulvriag	150,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Associations communales	
Union Sportive Briacine	3 281,00 €
USB Section Hand Ball	663,00 €
Association Sportive Collège	305,00 €
Tennis Briacin	663,00 €
Skol Gouren Boulvriag	221,00 €
Amicale Laïque	
- gymnastique	93,50 €
- tennis de table	76,50 €
- STEP	144,50 €
- section cyclos	306,00 €

- Zumba	348,50 €
- Théâtre	51,00 €
Lannion Judo Club du Trégor	2 400,00 €
La Courte échelle	150,00 €
REDADEG	200,00 €
Associations Hors Commune	
Danse et Fitness de Ploumagoar	0,00 €
GRACES Twirling Club	85,00 €
PLOUMAGOAR STEREDENN D'armor Twirling	8,50 €
GOUDELIN Twirling club de l'Isle	8,50 €
Najeurs Guingampais	17,00 €
Studio Danse et Forme	51,00 €
Canoë Kayak Club Guingampais	17,00 €
Club escalade Armor Argoat	17,00 €
SCB Gym Guingamp	51,00 €
Association pour la culture, les loisirs et l'animation à Coadout (l'ACLAC)	34,00 €
Bulle d'eau	68,00 €
AFFAIRES SOCIALES	
ADMR Bourbriac	500,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	200,00 €
Centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp	1 298,00 €
ANTLA	50,00 €
Panerioù 22	50,00 €
Association Infirmes moteurs cérébraux	50,00 €
Les restaurants du cœur	150,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
ADAPEI	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
Association Leucémie espoir	50,00 €
ECOLES	
Enfants scolarisés au Collège de BOURBRIAC	
Collège Jules Ferry	
Séjour en Europe	
- Grande Bretagne	945,00 €
Collège Diwan de PLESIDY	225,00 €

Enfants scolarisés en Lycée	
Lycée Félix LE DANTEC à LANNION	100,00 €
Enfants scolarisés en maternelle	
Ecole Saint Briac Maternelle	5 332,73 €
Ecole Diwan Bourbriac Maternelle	2 461,26 €
Enfants scolarisés en élémentaire	
Ecole Saint Briac Elémentaire	6 016,14 €
Ecole Diwan Bourbriac Elémentaire	462,78 €
Ecole Diwan Guingamp	1 388,34 €
Foyer Socio-éducatif collège Jules Ferry	100,00 €
Chambre des Métiers Morbihan	40,00 €
Chambre des métiers Ille et Vilaine	80,00 €
MFR LOUDEAC	40,00 €
MFR MORLAIX	120,00 €
MFR PLERIN	40,00 €
IREO LESNEVEN	40,00 €
DIVERS	
Eaux et rivières de Bretagne	50,00 €
Association des Chasseurs la Briacine	80,00 €
Argoat Armor Plenum Organum	100,00 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	
Association des Maires de France (Article 6554)	829,51 €

- décide de ne pas verser aux associations les subventions d'un montant inférieur à 15 €.

**Approbation des comptes de gestion 2015 dressés par le Receveur
Commune – Lotissement – Assainissement**

7.1 Délibération n° 2016 / 03-03

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les comptes de gestion de l'année 2015 établis par Mme LAURENT Maryline Trésorière Principale de GUINGAMP, Receveur Municipal, concernant les budgets Commune, Lotissement et Assainissement.

Considérant que les écritures des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal sont conformes,

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion : Commune, Lotissements et Assainissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Commune – Lotissement – Assainissement -

7.1 Délibération n° 2016 / 03-04

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2015 qui s'établissent comme suit :

Commune

Section de Fonctionnement

Dépenses 2015	mandats de l'année	1 541 499.63 €
Recettes 2015	titres de l'année	2 361 632.24 €
Résultat de l'année 2015		820 132.61 €
Résultats antérieurs		411 312.12 €
Résultats cumulés		1 231 444.73 €

Section d'Investissement

Dépenses 2015	mandats de l'année	979 359.50 €
Recettes 2015	titres de l'année	1 579 042.86 €
Résultat de l'année 2015		599 683 €
Résultats antérieurs		- 306 095.86 €
Résultats cumulés		+ 293 587.50 €
	RAR Dépenses 2015	678 000.00 €
	RAR Recettes 2015	131 573,00 €

Assainissement

Section de Fonctionnement

Dépenses 2015	mandats de l'année	138 303.45 €
Recettes 2015	titres de l'année	177 995.36 €
Résultat de l'année 2015		39 691.91 €
Résultats antérieurs		490.19 €
Résultats cumulés		40 182.10 €

Section d'Investissement

Dépenses 2015	mandats de l'année	52 685.62 €
Recettes 2015	titres de l'année	62 584.00 €
Résultat de l'année		9 898.38 €
Résultats antérieurs		123 399.77 €
Résultats cumulés		133 298.15 €

Lotissements

Section de Fonctionnement

Dépenses 2015	mandats de l'année	137 673.93 €
Recettes 2015	titres de l'année	137 674.13 €
Résultat de l'année 2015		0.20 €
Résultats antérieurs		€
Résultats cumulés		0.20 €

Section d'Investissement

Dépenses 2015	mandats de l'année	137 674.13 €
Recettes 2015	titres de l'année	€
Résultat de l'année 2015		- 137 674.13 €
Résultats antérieurs		0 €
Résultats cumulés		- 137 674.13 €

Après présentation du Compte Administratif 2015, M. le Maire quitte la salle de séance et, sur demande de Mme Gwénaëlle LE GONIDEC, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2015.

ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Délibération n° 2015 / 03-05

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la section de fonctionnement cumulé 2015 au budget annuel ASSAINISSEMENT présente un excédent de 40 182.10 €;

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat positif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'inscrire cet excédent comme suit :

Section de fonctionnementR 002 40 182.10 €

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

7.1 Délibération n° 2016 / 03-06

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement cumulé 2015 au budget annuel PRINCIPAL de la COMMUNE est de 1 231 444.73 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent comme suit :

Section d'investissementcompte 1068..... 252 839.50 €
Section de Fonctionnementcompte 002..... 978 605.23 €

LOTISSEMENTS – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

7.1 Délibération n° 2016 / 03-07

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement cumulé 2015 au budget « Lotissements » est de 0.20 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent comme suit :

Section de Fonctionnementcompte 002..... 0.20 €

Taux d'Imposition 2016

7.2 Délibération n° 2016 / 03-08

Le Maire rappelle les taux d'imposition de la Commune appliqués en 2015 et propose de reconduire ces taux pour 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2016, comme suit :

- Taxe d'habitation : 22.16 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.70 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 71.75 %

Vote des Budgets Primitifs 2016

7.1 Délibération n° 2016 / 03-09

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2016 :

Budget « COMMUNE »

La section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 133 036.68 €

La section d'investissement est équilibrée à 2 455 649.06 €

Budget « ASSAINISEMENT »

La section de Fonctionnement s'équilibre à 174 100.00 €

La section d'Investissement s'équilibre à 208 707.15 €

Budget « LOTISSEMENTS »

La section de Fonctionnement s'équilibre à 79 705.20 €

La section d'Investissement s'équilibre à 187 674.13 €

Réfection partielle de la toiture de l'école élémentaire

1.1 Délibération n° 2016 / 03-010

M. Jean Jacques LE BLOAS Adjoint au Maire en charge des travaux rappelle à l'assemblée que la réfection partielle de la toiture de l'école élémentaire s'avère nécessaire.

Il informe que 3 entreprises ont été sollicitées pour la réalisation partielle de la toiture de l'école élémentaire.

3 entreprises ont répondu mais 1 a informé qu'elle ne pouvait pas s'engager de faire les travaux au cours des vacances scolaire de l'été comme souhaitée.

	Surface	Montant HT	Montant TTC	Observations
David GUILLERM	273 m ²	22 633.78 € soit 82.91 le m ²	27 160.51 €	- pose d'une étanchéité sur l'existante
	273 m ²	39 563.50 € soit 144.92 € le m ²	47 476.20 €	- dépose de la toiture Dépose de l'ancienne isolation - pose d'une nouvelle isolation
GAUTIER Toiture	189 m ²	19 428.02 € Soit 102.79 € le m ²	23 313.62 €	- Dépose de l'ancienne étanchéité et isolation - nouvelle isolation - pose de 2 couches d'étanchéité

Considérant que l'isolation n'est pas à remplacer, la Commission « Bâtiments » propose de retenir la proposition des Ets GUILLERM conformément au devis présenté pour un montant de 22 633.78 € H.T. soit 27 160.51 € T.T.C

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réfection de l'étanchéité sur 273 m² de toiture à l'école élémentaire à l'entreprise David GUILLERM conformément au devis présenté pour la somme de 22 633.78 € H.T. soit 27 160.51 € TTC.

Programme de voirie 2014 (fin)

8.3 Délibération n° 2016 / 03-11

M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire en charge de la voirie rappelle à l'assemblée que les travaux de renforcement du chemin de Véry Goz et la VC de Kerleigne étaient inscrits au programme de voirie 2014.

Il présente ensuite le devis établi par le Centre Technique Départemental pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 18 180.05 € H.T. et 8 257.77 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des travaux du programme de voirie 2014 au Centre Technique Départemental conformément au devis présenté pour la somme de 26 437.82 € H.T soit 31 725.38 € TTC.

Programme de voirie 2016

8.3 Délibération n° 2016 / 03-12

M. Jean Jacques LE BLOAS informe que la commission « Voirie » a sillonné la commune pour recenser les travaux à prévoir sur les voies communales. Deux entreprises et le Centre Technique Départemental ont été consultés pour présenter un devis pour réaliser ces travaux.

La commission « Voirie » a examiné les diverses propositions et propose retenir l'entreprise COLAS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- d'arrêter la liste des voies concernées par les travaux du programme 2016 comme suit :

N° au devis	Voie concernée	longueur
1	Kerjoly	130
2	Parcou Rod	150
3	Le Garnel	60
4	Le Helloc'h	210
5	le Vern	555
6	La Ville Blanche	250
7	Penquer disquay	302
8	Pen Ar Roz	830
9	Ty Glas	570
10	Cosquer	100
11	Kérias	370
12	La Gare de Moustéru	100
13	Coat Forn Uhelan	142
14	Kériolet	120
15	Kerjalous	1 660
16	Kératret	120
17	Restancornou	140

- de confier les travaux à l'entreprise COLAS conformément au devis présenté pour la somme de 74 876.25 € H.T soit 89 851.50 € TTC
et d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces se rattachant à ces travaux.

Travaux accessibilité cimetière

1.1 Délibération n° 2016 / 03-13

M. Jean Jacques LE BLOAS rappelle à l'assemblée que des travaux d'accessibilité au cimetière des personnes à mobilité réduite sont nécessaires.

Il informe que l'entreprise LOMBARDET qui avait réalisé la 1^{ère} tranche des travaux dans le cimetière a été sollicitée pour présenter un devis pour la réalisation :

- d'une rampe d'accès,
- d'allées avec aménagement du réseau des eaux pluviales
- deux places de stationnement

Le devis présenté s'élève à 17 444.20 € H.T soit 20 933.04 €

Il précise ensuite que la pose d'un portail est également envisagée pour clôturer le cimetière.

Le devis établi par la SARL ESCEEV pour la fourniture et la pose d'un portail (largeur 1.50 ml , hauteur 1.50 ml)et d'un portail coulissant (longueur 2.50 ml, hauteur 1.50 ml) avec réalisation d'un seuil en béton pour fixation du rail s'élève à 3 799.20 € TTC

La commission s'est rendue sur place pour valider les implantations des installations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- confie à l'entreprise LOMBARDET la réalisation des travaux d'accessibilité au cimetière et l'aménagement de places de parking à l'extérieur pour un montant H.T de 17 441.20 € soit 20 933.04 € TTC

- confier à la SARL ESCEEV la fourniture et la pose du portail pour un montant H.T de 3 166 € soit 3 799.20 € TTC

Acquisition d'un Tracteur Tondeuse

1.1 Délibération n° 2016 / 03-14

M. Jean Jacques LE BLOAS rappelle à l'assemblée que le remplacement du tracteur John Deere 855 et de sa coupe est à réaliser.

3 sociétés ont été consultées pour la fourniture d'un tracteur tondeuse.

Ces 3 entreprises ont présenté leur matériel devant les membres de la commission et du personnel communal et fait une offre de prix.

Sociétés	Ets ALEXANDRE	MS	RENNES MOTOCULTURE
	ISEKI	John Deere	KUBOTA
Tracteur H.T	20 761,00 €		18 233,33 €
Coupe H.T.	5 430,00 €		6 100,00 €
TOTAL H.T	26 191,00 €	24 500,00 €	24 333,33 €

TOTAL TTC	31 429,20 €	29 400,00 €	29 200,00 €
Reprise Tracteur John Deere 855 Coupe 1.52 m Bac de ramassage	4 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
Coût commune	27 429,20 €	26 400,00 €	25 200,00 €

Les membres de la commission « travaux » proposent de retenir la société RENNES MOTOCULTURE pour un coût de 29 200 € TTC moins la reprise de 4 000 € soit 25 200 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la société RENNES MOTOCULTURE pour un coût de 29 200 € TTC moins la reprise de 4 000€ soit 25 200 € TTC

Acquisition d'un broyeur à fléaux

1.1 Délibération n° 2016 / 03-15

La commission a étudié les devis reçus des 2 sociétés consultées pour la fourniture d'un broyeur par marteaux pour équiper les services techniques

Sociétés	RENNES MOTOCULTURE	SAS ALEXANDRE
Matériel proposé	Broyeur à axe horizontal DESVOVYS Largeur 2.43 m	Broyeur ARIZONA Largeur 2.50 m
TOTAL H.T	6 000 €	3 995.00 €
TOTAL TTC	7 200 €	4 794,00 €

Le Conseil Municipal décide de différer l'achat de cet investissement

Contrat départemental de territoire 2016/2020

5.7 Délibération n° 2016 / 03-16

M. le Maire rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire.

Le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Les modalités d'élaboration du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 sont les suivantes :

1. Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
2. Élaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic ;
3. Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50 % minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

1. Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
2. Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant ;
3. Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22 ;
4. Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, Présidente de l'Intercommunalité, la Conseillère départementale référente et les conseillers-ères départementaux-ales du territoire.

C'est ce Comité de Pilotage, par ses travaux, qui détermine les thématiques prioritaires et arrête la liste des projets à financer pour le territoire. Cette instance se réunira au minimum une fois par an, pour le suivi du contrat (programmation des opérations, engagements du territoire concernant les contreparties, ...).

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la Communauté de Communes de BOURBRIAC, une enveloppe financière d'un montant de 1 555 371 € est attribué au territoire.

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire, cette enveloppe globale représentant une augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la 1ère génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5ème de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

M. le Maire invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- le détail des contreparties attendues par le territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les opérations inscrites au contrat,
- de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. Le Maire ;
- d'autoriser, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

Affaires et informations diverses

- Adhésion ADAC

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor, a été créée le 20 Décembre 2012 sous la forme d'un établissement public. Destiné à soutenir les projets des communes et intercommunalités sur la base d'une expertise technique, juridique et financière, il intervient dans les domaines de la voirie, de l'aménagement des espaces publics, des bâtiments et de l'assainissement collectif.

Adhésion annuelle : 0.70 € / habitant

Réseau d'eaux pluviales - rue de l'Armor (3^{ème} tranche)

1.1 Délibération n° 2016 / 03-17

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la 'Rue de l'Armor » 3^{ème} tranche, 3 sociétés ont été sollicitées pour réaliser une inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales.

Résultat de la consultation

Société	Prix H.T.	Prix T.T.C
ACT Ploumagoar	2 980.00 €	3 576.00€
A3sn	3 500.00 €	4 200.00 €
HYDROSERVICES	Pas de réponse	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie l'inspection du réseau d'eaux pluviales de la Rue de l'Armor (3^{ème} tranche) à la société ACT de PLOUMAGOAR conformément au devis proposé pour la somme de 2 980 € H.T soit 3 576 € TTC

Acquisition Logiciels pour la Mairie

1.1 Délibération n° 2016 / 03-18

L'acquisition de 4 logiciels Microsoft Office 2016 s'avère nécessaire pour les services administratifs de la Mairie.

La proposition de la société Qualité Informatique qui assure la maintenance du matériel informatique, s'élève à 282 € TTC par licence soit pour 4 postes : 282 € x 4 = 1 128 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'achat des 4 logiciels Microsoft office 2016 auprès de la société Qualité Informatique au prix unitaire de 235 € H.T soit 282 € TTC.

- **Projet Minier**

Le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de terrains ont la possibilité de refuser l'accès à leurs parcelles aux équipes de prospections minières de VARISCAN dans le cadre du permis exclusif de recherche de mines dit de LOC ENVEL.

**** ** ***